

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

# CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

### Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10-15

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES, qui comprennent le bilan au 31 mars 2022 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES tire des produits d'inscription à diverses activités, de location et de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés aux montants des produits d'inscription à diverses activités, de location et de dons, de l'excédent des charges sur les produits et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2022, de l'actif au 31 mars 2022 et de l'actif net au 31 mars 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

### **Autres informations**

Nous attirons l'attention sur la note 2 qui décrit le redressement opéré sur les exercices antérieurs. L'impact de ces redressements sur les états financiers est décrit dans la note 2.

## **Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*ASBL INC*

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.<sup>1</sup>  
Montréal, le 14 juin 2022

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n<sup>o</sup>A129449

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**

**RÉSULTATS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

	2022	(redressé) 2021
	§	§
<b>PRODUITS</b>		
Inscriptions et services rendus	185 629	108 068
Subventions (note 9)	952 998	924 444
Dons	3 335	9 393
Intérêts	1 666	1 127
Frais de service	-	1 599
Autres revenus	-	13 050
	<u>1 143 628</u>	<u>1 057 681</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	950 424	794 430
Escomptes accordés	6 992	87
Allocations	14 174	11 444
Formation - Perfectionnement	2 133	1 259
Frais de transport	76	110
Frais de déplacement	3 490	2 998
Frais de sortie	247	1 620
Communications	32 635	29 926
Honoraires professionnels	26 091	17 673
Photocopieur	2 853	1 996
Entretien de l'immeuble	8 963	12 850
Taxes et permis	3 469	3 618
Assurances	4 616	4 720
Nourriture	5 693	2 786
Fournitures diverses	17 070	12 535
Frais de poste	254	71
Frais transactionnels	20 598	38 052
Intérêts et frais de banque	1 520	1 350
Dépenses diverses	20 905	13 515
Amortissement des immobilisations	2 086	4 968
	<u>1 124 289</u>	<u>956 008</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>19 339</u>	<u>101 673</u>

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

	2022		(redressé) 2021
	Investi en immo- bilisations \$	Non affecté \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	8 108	297 425	305 533
Redressement sur les exercices antérieurs (note 2)	-	70 797	-
SOLDE AU DÉBUT APRÈS REDRESSEMENT	8 108	368 222	376 330
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 086) <sup>(1)</sup>	21 425	19 339
SOLDE À LA FIN	6 022	389 647	395 669

<sup>(1)</sup> Correspond à l'amortissement des immobilisations

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**

**BILAN**

**AU 31 MARS 2022**

	<u>2022</u>	<u>(redressé) 2021</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	257 449	355 026
Placements temporaires (note 4)	100 000	100 000
Créances (note 5)	132 820	28 410
Frais payés d'avance	346	-
	<u>490 615</u>	<u>483 436</u>
 <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)</b>	 6 022	 8 108
	<u>496 637</u>	<u>491 544</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 7)	100 775	55 445
Apports reportés (note 8)	193	59 769
	<u>100 968</u>	<u>115 214</u>
<b>ACTIF NET</b>		
 <b>INVESTI EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ</b>	 6 022	 8 108
	<u>389 647</u>	<u>368 222</u>
	<u>395 669</u>	<u>376 330</u>
	<u>496 637</u>	<u>491 544</u>

*APPROUVÉ*

\_\_\_\_\_  
Administrateur

\_\_\_\_\_  
Administrateur

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

	2022	(redressé) 2021
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	19 339	101 673
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	2 086	4 968
	21 425	106 641
<b>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement</b>		
Créances	(104 410)	149 269
Frais payés d'avance	(346)	-
Créditeurs	45 330	(64 850)
Apports et produits reportés	(59 576)	49 013
Produits perçus d'avance	-	(50 631)
	(119 002)	82 801
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	(97 577)	189 442
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(5 525)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	-	(5 525)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(97 577)	183 917
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	355 026	171 109
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	257 449	355 026

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2022**

**1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme, une entreprise sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi des compagnies du Québec est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ses objectifs principaux sont :

favoriser l'amélioration de la qualité de vie de la population du quartier Côte-des-Neiges;  
promouvoir l'organisation d'activités communautaires et de loisirs auprès de la population ainsi que des institutions publiques et privées;

combattre l'isolement, favoriser l'autonomie et la prise en charge individuelle et collective par le biais d'activités communautaires, de loisirs et d'activités sportives;

favoriser et promouvoir l'intégration de la population multi-ethnique à la vie québécoise;

rendre les activités communautaires, de loisirs et les activités sportives accessibles à l'ensemble de la population du quartier Côte-des-Neiges.

**2- REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS**

Durant l'exercice en cours, la direction s'est rendue compte que le montant de la subvention PAFCCCL a été reportée alors qu'elle aurait dû être inscrite dans les produits de l'exercice précédent, soit au 31 mars 2021. En conséquence, le solde de l'excédent des produits sur les charges de l'exercice précédent ainsi que l'actif net non affecté ont été augmentés de 70 797 \$ alors que le solde des apports reportés de l'exercice précédent a été réduit du même montant.

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2022**

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Inscriptions et services rendus

Les produits d'inscription et services rendus sont constatés lorsque les activités ont lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les années indiquées ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Années</u>
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	5 ans
Équipement informatique	Amortissement dégressif	3 ans

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les placements et les créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés.

Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2022**

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**4-PLACEMENTS**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Épargne à terme, taux de 1 % échéant le 13 septembre 2022	100 000	100 000
	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>

**5- CRÉANCES**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Subventions à recevoir	130 486	10 000
Taxes à la consommation	2 234	18 410
Autres	100	-
	<u>132 820</u>	<u>28 410</u>

**6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	153 976	150 278	3 698	4 622
Équipement informatique	62 443	60 119	2 324	3 486
	<u>216 419</u>	<u>210 397</u>	<u>6 022</u>	<u>8 108</u>

**7- CRÉDITEURS**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	48 572	8 690
Salaires et vacances courus	52 203	46 755
	<u>100 775</u>	<u>55 445</u>

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

- AU 31 MARS 2022

**8- APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	(redressé) Solde 31 mars 2021	Encais- sement	Constaté à titre de produits ou remboursé	Solde 31 mars 2022
	\$	\$	\$	\$
Ville de Montréal - PIMJ	9 669	3 365	13 034	-
Ville de Montréal - Camp de jour / PALIM	5 177	29 438	34 615	-
CIUSSS - DRSP : SIPPE	8 577	9 496	18 073	-
CIUSSS - DRSP : Répit	237	13 596	13 833	-
CIUSSS - DRSP : Activités parascolaires	21 274	22 027	43 108	193
Provincial - Ministère de la Famille	14 835	30 011	44 846	-
	<u>59 769</u>	<u>107 933</u>	<u>167 509</u>	<u>193</u>

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2022**

<b>9- SUBVENTIONS</b>	<b>2022</b>	<b>(redressé) 2021</b>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Ministère du Loisir et du Sport	130 486	188 791
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (programme PILI)	8 596	31 650
Ministère de la Famille	44 846	15 192
Emploi-Québec (non reçue)	-	(7 012)
Été Canada	85 128	-
Ville de Montréal (remboursée)	-	(848)
Ville de Montréal - Entretien	106 505	91 933
Ville de Montréal - Gestion d'un centre communautaire	137 062	106 788
Ville de Montréal - Animation de loisir	82 365	118 475
Ville de Montréal - Camp de jour / PALIM	34 615	90 846
Ville de Montréal - PIMJ (remboursée)	-	(4 543)
Ville de Montréal - MTESS (non reçue)	-	(4 147)
Ville de Montréal - Politique de l'enfant	8 408	-
Centraide	233 883	261 800
CIUSSS - DRSP - SIPPE	18 073	6 737
CIUSSS - DRSP - Répit	14 070	-
CIUSSS - DRSP - Activités parascolaires	42 871	-
CIUSSS - Remboursement camps de jour	5 090	-
Commission scolaire de Montréal	-	13 953
Conseil des Églises	1 000	3 000
CSSS de la Montagne	-	11 829
	<u>952 998</u>	<u>924 444</u>

**10- ÉVENTUALITÉS**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du rapport, l'organisme est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19. La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'organisme en date de ces états financiers.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2022**

**11- INSTRUMENTS FINANCIERS**

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit principalement sur les créances. L'organisme évalue de façon continue les créances sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé au risque de liquidité eut égard à ses créiteurs.